

ODG des EAUX de VIE de BOURGOGNE
(Organisme de Défense et de Gestion)
132-134 Route de Dijon

21200 BEAUNE
Tél. : 03 80 25 00 25
odg.marc-fine@cavb.fr

DECLARATION DE REVENDICATION *
DECLARATION DE MISE SOUS BOIS *
* cocher la ou les rubriques

Version du 18 08 2023

CAMPAGNE 2023/2024

A adresser à l' ODG au plus tard 1 mois après la fermeture des travaux de distillation
et avant toute commercialisation

AOC MARC ET FINE DE BOURGOGNE

Attention : la raison sociale doit être identique à la déclaration d'identification

NOM / RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

C.P. : VILLE :

Tél :

Lieu de stockage (si différent) :

N° DAE	Marc ou Fine	Date	volume revendiqué hl d'alcool pur	degré	date de la mise sous bois (1)	capacité du contenant	nom du distillateur	lieu de distillation
Total AP/HL								

(1) si les AOC ne sont pas mises sous bois au moment de cette déclaration, vous serez dans l'obligation d'établir :
une DECLARATION DE MISE SOUS BOIS(non soumise à cotisation) lors de l'opération

Date :
Signature :

Facture redevance sur revendication

Cotisation ODG hl/AP x 5.11 € = Règlement 10 € minimum
dont droit INAO dû au titre de l'article L642-13 du code rural (1.20 € hl/AP) + 0.77 € hl/AP Siqocert
Total à régler à ODG des eaux de vie de bourgogne (IBAN FR76 1100 6210 5452 1541 8892 463)
BIC AGRIFRPP810